

BULLETIN de l'académie de NANTES



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

N°83 septembre 2021

EDITO

Encore « une rentrée réussie », selon notre cher ministre !

Pourtant dans les LP, EREA et SEGPA, comme ailleurs dans l'Education Nationale, aucun dispositif n'a été mis en place pour pallier les carences liées aux deux dernières années où les élèves n'ont pas eu le temps de formation complet et où les inégalités ont été plus que jamais renforcées. En cette rentrée, des contractuels se retrouvent sur le carreau du fait des suppressions d'heure liées à la réforme de la voie pro et dans le même temps il reste encore des postes non pourvus un peu partout dans l'académie. Une gestion plus qu'inquiétante alors que la loi sur la Transformation de la Fonction publique a mis en avant le recours au contrat.

L'exigence du pass sanitaire dans certains secteurs professionnels va avoir des incidences sur les possibilités de PFMP de certains élèves. D'autant plus que les élèves de LP sont parmi les moins vaccinés. Cette question n'a absolument pas été anticipée rue de Grenelle. Les véritables questions concernant sa responsabilité propre, à savoir la gestion des jeunes qui ne seraient pas en possession du pass sanitaire restent entières. A nouveau les équipes vont devoir trouver des solutions, seules... En effet, depuis plusieurs années, en dépit des réformes destructrices menées au pas de charge, en dépit de la baisse continue du nombre de postes malgré la hausse des effectifs, en dépit de l'abandon de l'éducation prioritaire, en dépit de la mise en concurrence déloyale de l'apprentissage contre la formation initiale sous statut scolaire, en dépit de l'improvisation constante et décourageante à face la pandémie... nous « tenons la baraque » dans nos lycées professionnels, en tâchant d'assurer au mieux nos missions d'éducation, de formation, et de qualification professionnelle que la nation républicaine doit à sa jeunesse.

Le SNUEP-FSU est attaché au droit à l'égal accès à l'enseignement pour les élèves. En ce sens, l'obstination du ministre à traiter les jeunes différemment selon leur statut vaccinal est irresponsable. Exclues des établissements, ces jeunes devront gérer seuls leurs enseignements car, faute de moyens techniques et de temps concret, les personnels ne peuvent organiser l'hybridation de leur travail. Pour le SNUEP-FSU le ministère doit reconsidérer cette injustice et organiser une gestion sanitaire identique pour tous les élèves.

Exigeons un plan d'urgence pour le service public d'Éducation ! Notre École ne peut fonctionner sans moyens supplémentaires et sans personnels revalorisés et reconnus dans leurs expertises professionnelles.

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuiep.fr
07 68 06 76 64
<http://nantes.snuiep.fr>

Syndicalisation 2021-2022

**C'est le moment de ré-
adhérer si ce n'est pas
encore fait !**



> Edito	01
> Rentrée sous covid	02
> Indemnités	03
> Congrès SNUEP	04
> Non-titulaires	05
> Vos représentants	06
> Stages syndicaux	07
> Mobilisations en octobre	08

Leur avenir c'est mon métier



Deuxième rentrée sous Covid

Comme tous les ans désormais, vous avez pris l'habitude de compléter le questionnaire de rentrée, merci ! Cette rentrée, la deuxième masquée, s'est encore une fois faite avec des équipes incomplètes dans tous les établissements qui nous ont fait des remontées : il manquait 2 profs de maths-sciences à la Ferté-Bernard et autant à Saumur, ailleurs il manque un prof de biotechnologie, ou encore un prof de MEI... Des BMP de 9h ou même de 6,5h sont non-pourvus. Alors que des élèves se retrouvent sans prof, dans le même temps des contractuel.les attendent toujours un poste. La situation est inquiétante pour les contractuel.les de lettres-histoire notamment, qui font les frais de cette réforme qui a réduit drastiquement le nombre d'heures de français pour les élèves. Cette réforme destructrice est aussi très présente dans vos remontées où vous faites état de la lourdeur du travail nécessité par la co-intervention. Petit rappel : vous avez le droit à 15 jours où les cours de co-intervention sont banalisés pour permettre la préparation. Dans 2 établissements, les collègues ont dû intervenir auprès de leur chef pour l'obtenir : des oublis volontaires ?

La crise sanitaire était peu présente dans vos remontées : une réaction face à la demande du chef aux PP de lister les élèves vaccinés, une SEGPA qui s'inquiète du pass sanitaire pour les stages et des inquiétudes à l'EREA pour les sorties culturelles. Il semblerait donc que l'on se soit habitués aux protocoles...



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

STAGE SYNDICAL ACADEMIQUE F.S.U.

Information à donner par courriel à
la FSU 49

PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE : UNE AMBITION SOCIALE ET SYNDICALE

MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

BOURSE DU TRAVAIL – ANGERS – 14, PL IMBACH

NOM : Prénom :
Participation au repas (somme de 5 euros remise sur place à la charge du participant) : oui ou non
Inscription en déposant l'autorisation d'absences (disponible sur notre site) à votre chef d'établissement avant le 10 octobre et prévenir la FSU 49 par mail (fsu49@fsu.fr)

ASH : Indemnités

Les PLP enseignant en SEGPA ont droit à plusieurs indemnités, en plus de l'ISOE part fixe :

- **Indemnité enseignement adapté** : 1 765 € / an (147,08 € / mois) au prorata du nombre d'heures effectuées.
- **Indemnité fonctions particulières** : 864 € / an (70,35 € / mois) pour les titulaires du CAPPEI et qui assurent au moins un demi-service dans l'ASH. De manière transitoire, et encore cette année, les enseignants du second degré (sauf les contractuels en CDD) qui n'ont pas la certification ont encore droit à cette indemnité. Pour ces deux indemnités, le chef d'établissement renvoie un document au rectorat au début du 1^{er} trimestre. Les indemnités de début d'année sont payées rétroactivement.

- **ISOE Professeur principal** : les PLP y ont désormais droit en ASH. Après une longue bataille menée par le SNUEP-FSU, la prime a commencée à être mise en paiement par le rectorat. Seule l'année passée est concernée pour l'instant et uniquement pour les classes de 3^e. La bataille syndicale continue pour que les classes de 4^e soient également comptabilisées ainsi que les années antérieures. Pour faire valoir vos droits, **contacter la section académique** : sa.nantes@snupe.fr

IMDEMNITÉS et OBLIGATION REGLEMENTAIRE DE SERVICE (ORS)

ISOE part fixe : 1 213,56 €

ISOE part variable (prof principal : **mission refusable**) :

* 3^{ème}, 1^{re} année de CAP, classes de bac pro = 1 425,84 €

* 2^e année de CAP, classes de BMA = 906,24 €

Indemnité de sujétion spéciale (ISS) : 400 €

(à partir de 6h de cours en CAP, 1^{re} et terminale bac pro)

Examens et jurys :

* DNB : 0,75 € / copie * BMA : 1,10 € / copie

* Bac : 5 € / copie * Oral de contrôle : 9,60 € / heure

Tutorat de prof stagiaire : 1 250 €

Heures supplémentaires au 01/01/20

Corps	1re HSA* (+20 %)	HSA suivantes	HSE **
PLP CN	1379,42 €	1149,52 €	39,91 €
PLP HC	1517,36€	1264,47 €	43,91 €
Contract. 2e Cat	1221,11 €	1017,59 €	35,33 €
Contract. 1re Cat	1319,72 €	1099,77 €	38,19 €

* Inférieure à l'heure normale dès le 5^e échelon

** Heure effective ponctuelle (en partie utilisée pour des forums, voyages..., elle reste à la discrétion des chefs d'établissement).

ORS

Connaître les textes qui définissent nos ORS peut éviter d'accepter ce qui est refusable, ou éviter d'être floué-e.

- **L'état VS (ventilation de services)** récapitule les heures de cours hebdomadaires, y compris les HSA, et précise les effectifs d'élèves. Il doit vous être présenté le plus tôt possible chaque année pour approbation et signature, avant transmission au rectorat.

Vérifiez-le bien, gardez-en une copie : c'est le document de référence pour votre salaire de l'année.

- **D'autres obligations s'imposent à nous** (participation aux examens et jurys, évaluation des élèves, suivi en PFMP...), mais pas à n'importe quelles conditions.

Pour le ministère, les HS « coûtent » moins cher, évitent des créations de postes et favorisent l'individualisation des rétributions (et des esprits, aux dépens du collectif). Les HSA, qui augmentent, révèlent les différences de conditions de travail (près de 3 fois plus d'HSA en CPGE qu'en collège) et creusent les écarts de salaire hommes / femmes, même hors temps partiel : en 2019-2020, gain moyen de 3 066 €, contre 2 609 € pour les femmes.

Pour le SNUEP-FSU, il faut augmenter la valeur du point d'indice et le nombre de postes, non les HSA.

INDEMNITÉ POUR MISSION PARTICULIÈRE (IMP)

	Taux de référence annuel en €	Mini/Maxi	Observations
Coordination de discipline(s)	1 250	625/2500	Disciplines prioritaires : les plus forts effectifs, forte charge de travail
Coordination EPS	1 250		2500 € si plus de 4 enseignants
Coordination de cycle d'enseignement	1 250	625/2500	Mission : organiser projets et réunions pédagogiques
Coordination de niveau d'enseignement	1 250 ou 2500	3 750 (à titre exceptionnel)	Prise en charge de 2 niveaux, surtout les 3 ^{èmes} et 2 ^{des} en éducation prioritaire
Référent culture	625	1 250 maxi	
Référent numérique	1 250 à 3 750		Missions : conseiller les personnels de direction, accompagner les profs, assurer la disponibilité des équipements, administrer les services en ligne
Tutorat élèves	312,50 à 625		
Référent décrochage	1 250	625/2500	
Autres missions (coordination vie lycéenne, voyages scolaires...)	Tous les taux possibles		312,50 € pour les missions légères, notamment ponctuelles

Des IMP « peuvent » être allouées pour certaines missions. Le chef d'établissement répartit le montant attribué à l'EPL, après avis du conseil pédagogique et du CA.

→ À travail égal, la rémunération dépend de l'établissement : le SNUEP-FSU condamne cette logique d'individualisation des salaires et de mise en concurrence, plus ou moins transparente.

Mardi 29 juin 2021 : Départ d'Audrey 6h du mat, covoiturage avec Mélanie à 6h30, changement de voiture à Trélazé pour retrouver nos camarades académiques Cécile et Lassaad. Ça y est : direction Dijon, 6h de route avec 2-3 pauses... BREF, les discussions conviviales ont commencé.

Arrivés 14h, sur le fil pour le début du congrès, et tout cela passé inaperçu : OUF ! Accueil chaleureux des organisateurs : tout semble parfaitement planifié et on reçoit même des cadeaux. Si ça continue, on va avoir envie de revenir !... Bon OK, il y a aussi des documents de travail et la séance plénière donne le ton : BREF, on est réellement venu pour travailler.

Novices, toutes les deux, nous avons fait nos « bons élèves » : on a bien écouté les discours très variés, on a pris des notes, on a appris sur notre syndicat. BREF, le SNUEP se veut fort, fédérateur, défenseur des droits et de l'avenir de la profession, ouvert à un rapprochement entre les autres syndicats nationaux de la FSU et au-delà.

OK, alors on y va. En arrivant à la commission du thème 1, nous avons constaté l'ampleur du travail fait des différentes académies par la richesse des amendements proposés ainsi que celui des organisateurs quant à la rédaction et la synthèse du thème. BREF, notre binôme nantais sans barbe s'est révélé actif et engagé pour défendre avec ferveur les convictions de notre académie.

Entre tout ceci, pauses café, déjeuners à la cafèt, dîner dans une cave, petite virée en centre-ville, intrusion dans les réunions de tendance, bilan entre nous le soir dans la chambre. BREF, les journées ont été intenses pendant ce congrès.

On s'est beaucoup présentées, on a beaucoup échangé, on a fait des rencontres. BREF, on a été vraiment bien accueillies et écoutées tout au long de congrès.

Ce que l'on retiendra : le SNUEP-FSU est riche d'idées et de réflexions qui nous font espérer des positions constructives dans un contexte social, économique et politique mettant à mal l'éducation de nos élèves. BREF, on est contentes d'y être syndiquées.

Elle nous a briefées, coachées. Elle nous a conseillées, accompagnées. Elle nous a même représentés lors de son intervention au pupitre devant l'assemblée. BREF, on ne peut pas oublier de la citer : Big-up pour Cécile, Notre secrétaire académique.

Enfin, après une petite séance photo souvenir, il est venu le temps de rentrer. 6H de route dans l'autre sens, échanges bilan à l'esprit du syndicat. La fatigue est là. On a mis plusieurs jours à s'en remettre : eh oui, on n'a plus 20 ans ! BREF, c'était chouette, on reviendra.

*Audrey et Mélanie
Déléguées de Nantes*

Nos mandats académiques lors du Congrès national à Dijon

La délégation nantaise a pu défendre les mandats votés lors du congrès académique à Dijon dans les différents thèmes. Pour le thème 1, la plupart de nos nombreux mandats proposés ont été votés. Malgré un premier débat en commission et une intervention en plénière, il a été difficile de faire accepter notre mandat sur une attribution entière de la taxe d'apprentissage au financement de la voie scolaire, comme réalisé à l'origine. Notre mandat pour supprimer un mandat sur l'apprentissage comme simple action de formation n'a pas été voté. Il en va de même pour notre mandat sur l'intégration du nombre d'élèves allophones dans les effectifs des classes ordinaires.

Dans le thème 2, la plupart de nos mandats avaient été intégrés avant le conseil national, notamment notre mandat contre l'avancement au mérite et ceux concernant une formation continue plus ambitieuse. Nous sommes intervenues sur le paragraphe concernant les AESH puisqu'une partie seulement de notre mandat avait été intégrée (la revendication d'une CCP spécifique), par contre nous n'avons pas réussi à obtenir clairement la revendication de la fin des PIAL, la commission se contentant d'une dénonciation des PIAL. Notre mandat sur le recrutement par le recteur des AED complète le paragraphe sur les assistants d'éducation. Dans le zoom numérique, les échanges au sein de la commission ont permis d'intégrer notre mandat « pour une éducation des jeunes à l'utilisation de ces outils ».

Les discussions autour du thème 3 ont été animées mais l'ensemble de nos modifications avaient été intégrées à la version proposée au congrès national.

RENTRÉE

→ **Contrat** : Vérifiez bien qu'il correspond à votre PV d'installation, lui-même devant indiquer précisément votre temps de travail. Vérifiez aussi votre indice (une grille académique existe). Les erreurs ne sont pas rares, ce qui peut vous faire perdre plus d'une centaine d'euros par mois...

→ **CDI** : Après 6 ans révolus de contrat sans interruption de plus de 4 mois, vous pouvez prétendre à un CDI, avec une quotité identique à votre dernier contrat.

→ **Concours** : Les inscriptions pour les concours de recrutement de personnels de l'Éducation nationale se font à l'automne. Cela permet de devenir titulaire de son poste, mais le recrutement est national et peut entraîner une sortie de l'académie. Renseignez-vous auprès des militant·es du SNUEP-FSU.

→ **Avenant** : Ne signez pas sous la pression un avenant imposé au prétexte d'une baisse de vos heures d'enseignement.

Compte-rendu du Groupe de Travail du 29 juin 2021

Le Groupe de Travail du 29 juin avait à l'ordre du jour 4 points : un point d'information concernant les CDI, l'avancement des Maîtres Auxiliaires, les congés de formation professionnelle, les avis défavorables au renouvellement de délégations.

Information concernant les CDI

Le rectorat a d'abord annoncé la modification de la procédure d'affectation des non titulaires pour la rentrée prochaine. Dorénavant, les contractuel.les en CDI seront nommé.es en respectant prioritairement leur quotité de service. Cela pourrait avoir pour conséquence que certaines affectations soient éloignées de la résidence. Autrement dit, un.e contractuel.le détenteur.trice d'un temps plein résidant par exemple à Angers pourra ne pas être affecté.e dans le Maine-et-Loire si aucun support correspondant à sa quotité n'est disponible dans sa discipline. Elle.il pourrait donc être affecté.e dans un département différent, éloigné de sa résidence personnelle.

Cette décision fait suite à une condamnation du Tribunal Administratif de Nantes dont la FSU se félicite car elle met fin à une pratique de réduction des quotités de service. Mais nous dénonçons les

conclusions extrêmement défavorables pour les agents non-titulaires qu'en tire le rectorat. Il est possible au rectorat de mettre en œuvre d'autres modalités d'affectation à l'image de celles des Titulaires sur Zone de Remplacement. Nous avons indiqué très clairement au rectorat que nous nous opposons à ce choix : en procédant de la sorte, il semble vouloir faire pression sur les agents contractuels en les dissuadant de défendre leurs droits, notamment devant les tribunaux.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.

Avancement des MA :

Une promotion a été accordée sur les deux promotions possibles.

Congés de formation professionnelle :

Les deux demandes formulées ont été acceptées.

Avis défavorables au renouvellement de délégations : 26 propositions

Nous nous sommes opposé.es aux 26 propositions : l'administration n'a pas pris en compte les arguments avancés par les élu.es FSU pour défendre les

Pour toutes questions concernant votre situation, vous pouvez contacter **Delphine LEMOINE (06 04 05 49 99)**, notre responsable académique des agents non titulaires de l'académie de Nantes et Sylvain FERNANDES, élu à la CCP ou envoyer un mail à nontitulairesnantes@snupe.fr



Etude des recours après le mouvement intra académique

Le 30 juin 2021, nous avons étudié les recours déposés par les collègues. Depuis la restriction du rôle des commissaires paritaires, c'est le seul moment où nous avons un échange direct avec l'administration pour la phase intra du mouvement, mais ce n'est pas une CAPA, chaque organisation syndicale est « reçue » individuellement et nous étudions uniquement les situations des collègues qui ont indiqué le SNUEP-FSU pour les représenter. Cette année, comme l'année dernière, nous étions en visioconférence. L'administration ne veut parler que des recours, les révisions d'affectation sont suivies uniquement par elle.

8 collègues nous ont contactés en amont pour leur recours. Pour le 30 juin, nous avons envoyé la liste. Mme Simon, cheffe de la DIPE, nous a signalé qu'il n'y avait que 6 demandes avec le SNUEP-FSU indiqué comme organisation syndicale. Pour les 6 situations étudiées, 3 modifications ont été proposées, les 3 autres n'ont pas abouti.

Les LDG (Lignes Directrices de Gestion), décret du 29 novembre 2019, sont une attaque contre le paritarisme. Le rôle des commissaires paritaires a changé. Afin de ne pas laisser les collègues démunis face à l'administration, nous devons être présent.es dès le début du mouvement. Plus nous expliquons le fonctionnement des algorithmes, les subtilités de l'ordre des vœux, les différentes bonifications, plus les collègues sont rassurés et sont mieux à même de faire valoir leurs droits. Cette relation de confiance est primordiale, lors des résultats de l'intra, les collègues nous contactent rapidement pour faire les recours. Après le mouvement, il y a 2 mois pour déposer un recours, cette année, la visioconférence était 2 semaines après les résultats. Si les collègues demandent en juillet, l'administration ne refait pas de réunion mais nous informe si notre nom est cité.

Après les élections de 2022, les règles vont encore changer, mais le SNUEP-FSU sera toujours présent auprès des collègues pour les accompagner tout au long de leurs carrières.

Stagiaires : le SNUEP-FSU vous accompagne tout au long de l'année

Dès le 25 août, le SNUEP-FSU était présent sur les deux sites de l'INSPE pour accueillir les nouveaux collègues stagiaires et leur distribuer le mémento. Lors de la visio de présentation du syndicat, 27 stagiaires de l'académie (40 % des stagiaires) se sont connectés. Les étapes importantes de l'année ont été abordées. Nous avons répondu aux différentes interrogations de nos collègues stagiaires.

Audrey Michel, notre responsable stagiaire pour le SNUEP-FSU de l'académie de Nantes, tiendra une permanence à l'INSPE de Nantes le vendredi midi avec d'autres collègues de la FSU. Elle répond aussi aux questions envoyées sur la boîte mail spécial stagiaire : **stagiaires.nantes@snupe.fr**.



Des interrogations ? Choisissez le bon interlocuteur du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes.

Questions générales et collectives, adhésion

sa.nantes@snupe.fr

Non-titulaire PLP

nontitulairesnantes@snupe.fr

Questions sur les mutations, promotions, recours, rendez-vous carrière....

capanantes@snupe.fr

Stagiaires INSPE (actuels ou futurs)

stagiaires.nantes@snupe.fr

Demande de remboursement pour les frais de déplacement pour les stages, les conseils académiques

tresorerie.nantes@snupe.fr

Stages de formation syndicale

Le SNUEP-FSU prévoit, si les conditions le permettent, d'organiser comme chaque année plusieurs stages, ouverts à toutes et tous, syndiqué-es et non syndiqué-es, titulaires et contractuel-les

Vous avez dit "continuité pédagogique" ?

Quelles conséquences sur nos métiers ?

Vers une nouvelle gestion des absences ?

Quels usages du numérique dans la pédagogie ?

Quelle appropriation par les élèves ?

le jeudi 25 novembre 2021 à Angers

Stagiaires « Mutation, formation, titularisation »

Quelle stratégie à adopter pour les vœux de mutation inter-académique ? Toutes vos questions sur la formation et titularisation
mi novembre à Nantes

Non titulaires de l'Education Nationale :

vos droits, vos perspectives, vos représentants

Organisé avec le SNES et SNEP

le mercredi 19 janvier 2022 à Angers

Mutation intra académique

Quelle stratégie à adopter pour les vœux de mutation intra-académique ?

En mars 2021 à Angers

(en fonction de la parution de la circulaire intra-académique)

Contractuel-le, stagiaire, titulaire, syndiqué-e ou non, vous avez droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Les stages vous permettent d'être .e de vos droits afin de pouvoir vous défendre et agir collectivement contre des décisions autoritaires. Ils permettent aussi de rencontrer d'autres collègues, de partager des expériences vécues, de confronter des situations... C'est pourquoi il est important de participer à ces stages.

Le chef d'établissement ne peut pas vous demander de récupérer vos heures. En participant à un stage, vous n'aurez aucun retrait de salaire.

Les frais sont pris en charge pour les adhérent.es

10^e congrès FSU à Metz

Le congrès national de la FSU se déroulera du 31 janvier au 4 février 2022 à Metz. Lors de cette semaine, les mandats fédéraux seront débattus ; ceux qui seront adoptés, guideront la politique fédérale de la prochaine mandature. Le congrès national est précédé des congrès départementaux*.

Tou.te.s les adhérent.es de la FSU peuvent participer au congrès départemental de la FSU. Cette participation permet à chaque syndiqué de modifier un mandat et s'il est voté en congrès départemental sera débattu au congrès national.

Lors des congrès départementaux, tous les syndicats de la FSU sont présents, cela permet d'échanger, de débattre et de connaître les revendications de toutes les composantes de la FSU. Notre fédération n'est pas uniquement présente dans l'Éducation nationale mais aussi dans la territoriale, pôle emploi, l'agriculture, l'intérieur, la culture, l'environnement, etc.

Participer à un congrès FSU est un moment riche pour les adhérent.es, n'hésitez pas à y aller. Les dates et les modalités seront sur le site académique du SNUEP-FSU, nous vous informerons pour chaque département.

Avant les congrès départementaux, vous recevrez le matériel de vote par le national. Pour le SNUEP-FSU, vos bulletins de vote seront à envoyer à Paris, dans une enveloppe T fournie.

**Les congrès départementaux se dérouleront entre le 9 décembre 2021 et le 20 janvier 2022.*

Dates des congrès départementaux :

44 : 10 et 11 janvier 2022

49 : 15 et 16 décembre 2021

53 : 13 janvier 2022

72 : 13 et 14 décembre 2021

85 : 5 janvier après midi et 6 janvier 2022

Le mois d'octobre 2021 sera rythmé par de nombreuses actions.

- Le **vendredi 1^{er} octobre** est organisée une action retraite par le groupe des 9.
- Le **mardi 5 octobre**, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL appellent à une mobilisation des secteurs privé et public sur les questions des salaires, emplois et conditions de travail ou d'études.
- Enfin, le **mardi 19 octobre**, les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour les AESH.



Mobilisation et action Le 1^{er} octobre 2021 Bien vivre sa retraite, une exigence !

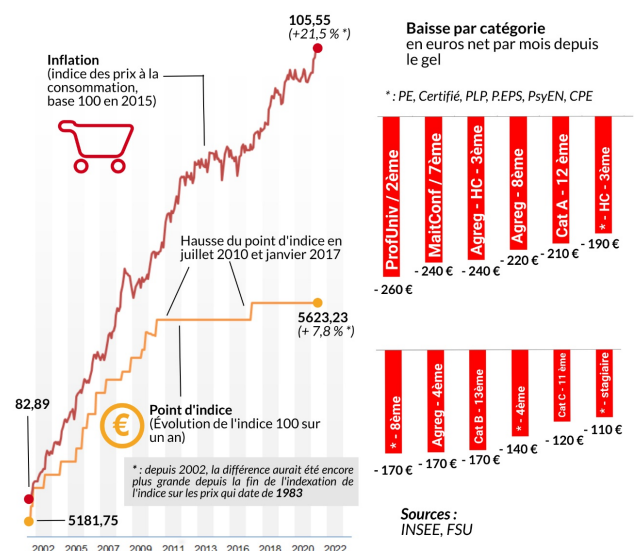
Septembre, octobre, novembre, seront des mois clés pour les retraités. C'est à cette période que se voteront les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances. Alors, mobilisons-nous pour satisfaire nos revendications.



Fonctionnaires : la perte de pouvoir d'achat

**19 octobre
GRÈVE DES AESH**

Pour une revalorisation salariale réelle !
Pour la création d'un véritable statut de la Fonction publique !
Pour l'amélioration des conditions de travail !
Pour l'abandon des PIAL et du recours aux notifications mutualisées !



Tous les communiqués sont sur le site www.snuep.fr